



**PRÉFET  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Dispositif de transport d'urgence pour les personnes victimes de **violences conjugales**



# Comment ça marche ?

Ce dispositif de transport d'urgence développé avec l'association pour l'accueil des femmes en difficulté (APAFED) vise à proposer une solution de transport aux victimes, avec ou sans enfant, afin de concourir à leurs démarches de sortie des violences et/ou de procéder à leur mise à l'abri en urgence.

## → Qui est concerné ?

Les femmes victimes de violence avec ou sans enfant qui :

- ne disposent pas de moyen de transport,
- ne peuvent pas utiliser un transport en commun en raison de l'horaire ou de leur état,
- ne peuvent être véhiculés par un tiers de confiance.

## → Pour aller où ?

Le dispositif assure un transport pour ces femmes afin d'effectuer :

- une mise à l'abri,
- des démarches médico-légales,
- des démarches judiciaires : dépôt de plainte, convocation judiciaire et remise d'un téléphone grave danger.

## → Qui peut déclencher la course ?

Le transport peut être déclenché par :

- la police Nationale et la gendarmerie Nationale,
- le tribunal judiciaire de Bordeaux ou de Libourne,
- des associations spécialisées dans la lutte contre les violences,
- l'Unité médico-judiciaire-Centre d'accueil en urgences de victimes d'agression (UMJ-CAUVA)

Si vous n'êtes pas un service prescripteur, rapprochez-vous de l'un des services mentionnés ci-dessus.

## → Comment fonctionne le dispositif ?

**Étape 1 :** le prescripteur s'assure que la femme victime de violence n'a pas d'autres moyens de transport.

**Étape 2 :** le prescripteur contacte l'APAFED au **05 56 40 93 66 24h/24 et 7j/7** pour validation puis lui transmet une confirmation de la course ainsi que le bon de liaison.

**Étape 3 :** le prescripteur, après validation de l'APAFED, contacte la compagnie **Télé Taxi** pour commander la course au **05 56 96 00 34** et confirme la demande par mail à : **taxi-tele@orange.fr** et **foyer@apafed.fr**

**Étape 4 :** Le prescripteur remplit la fiche de liaison pour transmission par mail à l'APAFED : **foyer@apafed.fr** et **cae@apafed.fr**

**Étape 5 :** Le chauffeur de taxi récupère la victime avec ou sans enfant et la conduit à destination.

**Étape 6 :** La facture de la course est transmise à l'APAFED.